

J'ai aussi reçu un livret où est racontée l'histoire d'une infirmière canadienne qui a quitté le Canada en 1951 pour aller habiter Penang en Malaisie et qui y est restée depuis lors, à l'école des infirmières de cette localité. J'ai demandé au ministère de me dire le nom de cette personne. On m'a répondu qu'on était au regret, mais qu'on n'en savait rien. Elle doit venir de Vancouver, d'Halifax, de Moncton, ou de quelque autre endroit au Canada. Si on a jugé bon de publier une brochure de l'OMS pour décrire le travail accompli par une infirmière canadienne, il eut certes valu la peine qu'on dise qui elle est, qu'on publie quelques photographies et qu'on raconte quelques petits faits. Je suis sûr que les journaux de son coin du pays auraient aimé posséder ces renseignements. Voilà une histoire qui vaut d'être racontée sur le travail accompli par une infirmière canadienne dans cette école d'infirmières. J'ai écrit ma lettre le 10 mars et j'espère encore qu'un journal quelconque du Canada recevra ces renseignements, parce qu'il se réjouirait certainement de posséder ces renseignements sur une jeune fille de son milieu qui a réussi.

J'aimerais consacrer plusieurs instants au sujet traité hier soir par l'honorable député de Rosetown-Biggan, l'assurance-santé nationale, mais, avant d'en venir là, je prie instamment le ministre d'user de son influence pour obtenir du Trésor plus de crédits aux fins de son important ministère. Il aura à sa disposition cette année 842 millions de dollars, plus 7 millions pour la défense passive. Je sais que des gens au Canada sont d'avis que c'est beaucoup d'argent à mettre à la disposition d'un seul ministre mais, à mon avis, cette somme n'est pas suffisante, eu égard aux problèmes que nous avons à résoudre.

Je tiens à parler des dépenses prévues au titre des pensions de vieillesse, des allocations familiales, des allocations aux aveugles et aux infirmes. Il y a quelque temps, j'ai parlé d'une publication du Bureau fédéral de la statistique qui présentait la ventilation du revenu non agricole au Canada. Cette publication nous révèle des faits vraiment inquiétants. En 1951, 3 p. 100 des familles de deux personnes ou plus devaient se tirer d'affaire avec un revenu inférieur à \$500. Qu'on y songe: \$500 par année pour le logement, la nourriture et les soins médicaux! Bien entendu, un grand nombre de célibataires qui touchent la pension de vieillesse reçoivent \$40 par mois, soit \$480 par année. Je le demande au ministre, comment peut-on, avec moins de \$500 par année, s'assurer la nourriture, le logement, les vêtements et les soins médicaux indispensables? Pourtant,

c'est là le revenu dont disposent 3 p. 100 de nos familles comptant deux personnes ou plus.

Cette publication nous apprend encore que 5 p. 100 de ces familles doivent se contenter d'un revenu variant entre \$500 et \$1,000, et 7 p. 100, d'un revenu allant de \$1,000 à \$1,495. Ainsi, 15 p. 100 de nos familles disposent d'un revenu annuel n'atteignant pas \$1,500. Ces groupes comprennent les vieillards pensionnés, les aveugles pensionnés, les invalides et un grand nombre de familles pour qui les allocations familiales sont d'un précieux secours. Au cours de la présente session, le député d'Assiniboia a présenté une proposition de résolution dans laquelle il demandait que le Canada consacre aux allocations familiales en 1955 la même fraction du revenu national qu'il y affectait il y a dix ans, lors de l'institution de ces allocations. La proposition, que nous avons débattue, était parfaitement raisonnable. Malheureusement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas voulu y souscrire.

Je voudrais que le ministre y songe de nouveau et fasse en sorte que les versements au titre des allocations familiales soient augmentés de façon que soit affectée à cette fin la même proportion du revenu national qui y était affectée lors de l'inauguration de ces allocations.

Quant aux aveugles et aux invalides, je pense bien que les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, doivent rougir de honte quand ils constatent à quel point notre aide est insuffisante envers cet important secteur de notre population qui devrait assurément obtenir tous les vivres et services médicaux nécessaires, tout ce que nous pouvons mettre à sa disposition au Canada. Je dois féliciter le ministre des études que poursuivent ses services à propos des programmes visant nos personnes âgées. Malheureusement, nous sommes environ 25 ans en retard en cette matière. Il y a vingt-cinq ans, et même plus, des pays comme la Grande-Bretagne et les États-Unis, les pays scandinaves se trouvaient à l'étape où nous en sommes actuellement. Il semble que, de nos jours, on place dans la catégorie, au moins de ceux qui vieillissent, ceux qui ont plus de 45 ans. J'ai consulté le *Guide parlementaire*, hier, et j'ai constaté que le ministre est de ceux-là. Il était si jeune quand je suis venu siéger ici en 1940 que je me figure difficilement qu'il a plus de 45 ans.

L'hon. M. Martin: Vous ne dites pas que je suis un vieillard?

M. Nicholson: Non, mais je dis que le ministre appartient au groupe de ceux qui ont 45 ans ou plus. Nombre de Canadiens de